



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

73^e séance plénière

Mercredi 8 décembre 1999, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 31 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

Rapport du Secrétaire général (A/54/484)

Projet de résolution (A/54/L.38)

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite adresser mes remerciements au Secrétaire général pour son rapport, en date du 21 octobre 1999, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ce dernier rapport, et celui sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», prouvent l'importance de la coopération entre les deux organisations dans la recherche d'une solution définitive aux problèmes de l'Afrique.

Le Secrétaire général a indiqué que la coopération avec l'OUA s'est développée, aussi bien quantitativement que qualitativement. Ce rapport révèle le degré élevé de coopération qui a pu être atteint entre les secrétariats et les diverses institutions, que ce soit au sujet de la paix et de la sécurité, de questions économiques et sociales ou d'autres

domaines encore. À cet égard, il nous paraît indispensable de maintenir le type de contacts étroits, de haut niveau, que nous avons pu établir lors des sommets de l'OUA tenus en Algérie en juillet, et à New York, en septembre l'année dernière.

Le moment ne semble pas être opportun pour faire référence aux différents conflits qui frappent l'Afrique, mais nous pouvons faire quelques observations sur ce que les Nations Unies pourraient faire pour contribuer à trouver une solution à ces conflits. À cet égard, je souhaiterais évoquer le débat qui s'est tenu au Conseil de sécurité, le 29 septembre, sur la situation en Afrique — débats auxquels ont participé le Secrétaire général Kofi Annan, le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Salim, et le Représentant Permanent de l'Algérie, ce dernier s'exprimant au nom du Président de l'OUA.

L'une des principales conclusions tirées concernait la nécessité d'étendre la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique. À notre avis, cette coopération devrait porter sur la situation d'ensemble, en tenant particulièrement compte des éléments suivants.

Premièrement, la principale responsabilité du maintien de la paix incombe au Conseil de sécurité, sans exception aucune. Deuxièmement, afin de pouvoir atteindre ses objectifs, le Conseil doit pouvoir compter sur une collaboration étroite entre les organisations régionales et sous-régionales

en Afrique, en particulier dans le domaine de la prévention et de l'alerte rapide. Troisièmement, pour parvenir à une paix durable en Afrique, des conditions minimales de développement doivent être établies afin d'éliminer les causes des conflits et d'atténuer leurs conséquences humanitaires. Dans ce cas, les différents organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent travailler ensemble pour appuyer les efforts réalisés au niveau des pays africains eux-mêmes. La Déclaration d'Alger, adoptée lors du sommet de l'OUA, témoigne de cette nécessité. Quatrièmement, il faut poursuivre de manière déterminée et avec réalisme la réconciliation au sein des sociétés qui ont souffert des conflits.

En dépit du fait que certains conflits en Afrique n'ont pas encore trouvé de solution, nous avons enregistré au cours de l'année une tendance positive. Des cas complexes, telles que ceux de la République démocratique du Congo et de la Sierra Leone, ont cédé le pas à la négociation, ceci grâce à la contribution novatrice des dirigeants locaux et des organisations. Les Nations Unies doivent soutenir ces initiatives afin de maintenir et de consolider cette paix durement acquise. À cet égard, la coopération entre les organisations nous semble indispensable.

Nous souhaitons réaffirmer l'engagement de l'Argentine à l'égard de l'Afrique. Nous avons participé et encouragé, dès le début, le processus de décolonisation. Aujourd'hui nous soutenons l'état de droit et l'ouverture des économies de la région. Nous avons augmenté nos échanges technologiques et commerciaux et renforcé nos relations politiques et culturelles.

Au niveau multilatéral, l'Argentine, avec des pays africains, a encouragé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'Atlantique Sud. De même, 21 représentants de pays africains et 3 représentants de pays d'Amérique latine ont assisté à la cinquième réunion ministérielle des membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud qui s'est tenue à Buenos Aires en octobre, l'année dernière. L'Argentine assure actuellement la coordination du Comité permanent de cette zone et a proposé aux États membres une série d'initiatives visant à élargir la coopération.

Pour terminer, je voudrais souligner le rôle que les pays africains eux-mêmes ont joué au sein de l'OUA et des organisations sous-régionales dans la recherche de solutions à leurs problèmes. Cette tendance, qui s'est accrue tout au long de l'année, mérite tout le soutien de la communauté internationale.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire) : Dans la déclaration d'Alger adoptée en juillet 1999 à l'issue du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont réaffirmé leur responsabilité d'assurer la paix et la stabilité sur le continent africain et de mettre en place des institutions en vue de la promotion d'un développement économique et social équilibré et juste de tous les pays. Pour atteindre ces objectifs, ils ont souligné la nécessité de consolider l'Organisation de l'unité africaine.

Deux mois plus tard, à Syrte en Libye, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a examiné les moyens de renforcer l'organisation continentale afin de la rendre plus efficace et de lui permettre de s'adapter aux changements sociaux, politiques et économiques, d'une part, et d'en faire, d'autre part, un instrument privilégié de l'action collective en faveur de l'Afrique et de la coopération avec le reste du monde.

Le cadre idoine de cette coopération avec le reste du monde est, à l'évidence, celui de l'Organisation des Nations Unies, pivot des initiatives de la communauté internationale en direction de l'Afrique. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine régie par l'accord du 15 novembre 1965 mis à jour le 9 octobre 1990, revêt, pour ma délégation, une importance capitale compte tenu du rôle déterminant que joue l'Organisation mondiale dans le maintien de la paix et la promotion du développement en Afrique.

Cette collaboration entre les deux organisations touche de nombreux domaines d'activités du système des Nations Unies, et devrait, en se développant, viser à favoriser le partenariat tout en évitant les compétitions et doubles emplois, à accroître les échanges d'informations et d'études tout en renforçant les capacités institutionnelles et l'expertise de l'OUA dans de nombreux secteurs. Le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'OUA doit se faire dans trois directions essentielles.

Premièrement, il faut accroître la participation de l'OUA aux activités et initiatives de l'ONU concernant l'Afrique. L'Initiative spéciale pour l'Afrique, conçue comme un instrument d'application du nouvel ordre international des Nations Unies pour l'Afrique dans les années 90, a été élaboré sans la contribution des experts de l'OUA. Il est vrai que l'Initiative spéciale est un cadre de coordination de l'action menée par les Nations Unies en faveur du développement de l'Afrique, néanmoins, une concertation avec l'OUA pourrait consolider le succès de sa mise en oeuvre. Ma délégation encourage la collaboration de toutes les institutions chargées de la mise en oeuvre de cette

initiative avec l'OUA et se réjouit de voir qu'elle a été invitée, avec la Banque africaine de développement, à assister en qualité d'observateur aux travaux du Comité directeur de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

Les programmes concernant la promotion et la protection des droits de l'homme, la démocratisation de l'Afrique, la bonne gouvernance et les mesures prises dans le cadre de la diplomatie préventive devraient, pour atteindre leurs objectifs, associer les mécanismes et institutions de l'OUA. Les initiatives prises par les différents programmes, fonds et institutions de l'ONU pour impliquer davantage l'OUA à leurs activités concernant l'Afrique sont louables, notamment la coordination des activités entre la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'OUA dans les questions relatives à la bonne gouvernance en Afrique et la préparation de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

En ce qui concerne la prévention des conflits, la contribution de l'OUA à l'étude sur les causes des conflits en Afrique pourrait enrichir la réflexion et apporter des idées novatrices tirées de la longue expérience sur le terrain. Sa participation au débat et la collaboration étroite entre les deux Secrétariats en matière de prévention et de règlement des conflits doivent se poursuivre et s'intensifier.

La Commission économique pour l'Afrique a collaboré avec l'OUA pour dégager des positions communes africaines dans la préparation des grandes conférences des Nations Unies des années 90. Il serait souhaitable, dans le cadre du suivi de ces conférences, d'engager des concertations régionales et des études avec la collaboration de l'OUA sur l'impact de ces conférences sur le développement de l'Afrique, les progrès enregistrés et les nouvelles mesures à prendre pour accélérer la réalisation des objectifs.

Deuxièmement, il faut pour accroître le soutien de l'ONU aux activités et initiatives prises par l'OUA. Les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA ont décidé, à Alger, de faire de l'an 2000 l'année de la paix en Afrique. Cette volonté politique ne sera traduite dans la réalité concrète que si les efforts des gouvernements africains se conjuguent avec ceux de la communauté internationale pour non seulement rétablir la paix dans les zones de conflits mais pour prévenir et empêcher l'éclatement de nouveaux conflits dans les zones sensibles. Pour ce faire, l'ONU doit renforcer son soutien au Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, et l'aider à développer progressivement son potentiel en matière de prévention et de règlement des conflits. La

communauté internationale doit soutenir les efforts africains en dégageant les moyens matériels et logistiques nécessaires aux opérations de maintien de la paix.

Par le Traité de Pelindaba, l'Afrique a été déclarée zone exempte d'armes nucléaires. L'ONU doit contribuer à la formation d'experts africains dans le domaine de la protection du continent contre les armes et déchets nucléaires comme dans celui du déminage.

Le Traité d'Abuja a créé la Communauté économique africaine, visant à la constitution progressive d'une intégration économique africaine. L'ONU et ses organes, comme le Conseil économique et social (ECOSOC), les institutions spécialisées et les divers programmes, ne devraient pas perdre de vue cette perspective lorsqu'ils élaborent des projets concernant l'Afrique. L'optique régionale ou sous-régionale devrait être prise en compte pour promouvoir l'intégration économique du continent. La Banque mondiale devrait par exemple financer des infrastructures routières transnationales et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) proposer des projets régionaux en vue de cette intégration que les pays africains appellent de tous leurs vœux. Nous félicitons la CEA pour le projet relatif à la promotion de l'intégration économique grâce à la création d'une communauté économique africaine et pour les projets de protocoles destinés à donner effet au Traité d'Abuja.

L'Afrique fait face à un manque cruel de ressources : l'ONU, l'Organisation mondiale représentée, pourrait mettre à la disposition de l'OUA ses structures en vue de faciliter la mobilisation des ressources en direction de l'Afrique, de soutenir la campagne en faveur de la remise de la dette africaine et de plaider pour l'accroissement des ressources, de l'aide publique au développement et des prix de produits d'exportation.

L'Organisation des Nations Unies devrait être davantage à l'écoute de l'Afrique et connaître les besoins exprimés par ce continent. L'ouverture récente d'un bureau de l'ONU auprès de l'OUA facilitera la communication entre les deux organisations et renforcera leur collaboration.

Troisièmement, il faut promouvoir les initiatives conjointes ONU/OUA. Ma délégation est heureuse de constater que ces initiatives conjointes se multiplient entre les deux Secrétariats.

Le Secrétaire général de l'ONU et celui de l'OUA ont ainsi nommé, lors de la crise rwandaise, un représentant commun dans la région des Grands Lacs. C'est une bonne

initiative qui mérite d'être encouragée, lorsque tous les aspects d'une telle mission auront été sérieusement examinés.

Des conférences ministérielles ont été organisées sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique avec la collaboration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); sur la bonne gouvernance, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); et sur les droits de l'homme, avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

C'est le lieu de saluer la coopération pour l'assistance électorale en Afrique, qui a permis de tenir des élections honnêtes, transparentes et démocratiques au cours de ces dernières années. Les deux Secrétariats ont multiplié les consultations et les échanges d'informations en vue de renforcer leur capacité commune de prévenir et de régler les conflits en Afrique et d'oeuvrer de commun accord à cette fin. Cette collaboration étroite doit être poursuivie afin de permettre aux deux organisations d'atteindre leurs objectifs communs : le maintien de la paix et la promotion du développement économique et social pour les peuples d'Afrique.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : On ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier pour ce qui est des questions de prévention des conflits et de développement économique. Le Japon appuie par conséquent le renforcement de la coopération mutuelle entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), soulignée dans le rapport du Secrétaire général.

L'OUA a participé à des activités admirables dans le but de faire progresser la cause de la paix et de la prospérité en Afrique. Ses efforts ont permis notamment de faciliter divers accords de paix dans les conflits du Rwanda, de la Sierra Leone, du Burundi et de la République démocratique du Congo. Le rôle moteur joué par l'OUA dans la mobilisation d'un appui politique, financier et matériel international à l'initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Libéria est tout à fait louable — comme le sont ses patients efforts pour parvenir à un règlement pacifique du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. En outre, le cadre général du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique est un élément important de la paix sur le continent.

Mais l'OUA a besoin, dans ses activités, d'un important appui des pays africains et de leurs partenaires du

monde développé. Ce type de coopération, en particulier entre l'ONU et l'OUA, est essentiel, par exemple, au fonctionnement efficace du Mécanisme de l'OUA.

Le Japon, pour sa part, a augmenté son soutien financier au Fonds de l'OUA pour la paix, qui finance les activités de l'OUA pour mettre en oeuvre le cadre général. Au cours des cinq dernières années, les contributions du Japon au Fonds se sont élevées à 1 450 000 de dollars. Ces contributions ont été utilisées pour diverses actions de prévention des conflits et de démocratisation, comme la mise en place d'un système d'alerte rapide à l'OUA, les pourparlers de paix aux Comores, le processus de paix du Burundi et les élections présidentielles au Nigéria. Récemment, le Japon a secondé le bureau de liaison de l'OUA et le Facilitateur neutre au cours du processus de paix en République démocratique du Congo. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer notre engagement à continuer de fournir une aide financière aux activités de l'OUA.

Comme nous le savons, il est très important d'empêcher la résurgence des conflits, et ce afin d'assurer le développement des nombreux pays africains où la paix est souvent précaire et où la pauvreté entrave les efforts de relèvement et de réconciliation après les conflits. À cet égard, nous appuyons pleinement les vues exprimées par M. Salim Salim, Secrétaire général de l'OUA, au Conseil de sécurité en septembre dernier sur la nécessité d'actions opportunes de la part de la communauté internationale, notamment de l'ONU et du Conseil de sécurité, pour contribuer à la promotion de la paix par l'OUA.

Il va sans dire que ce dont nous avons le plus besoin en matière de règlement et de prévention des conflits est une attention internationale accrue. Cela est fondamental pour accroître la coopération internationale, non seulement avec l'OUA, mais aussi avec les pays concernés dans toutes les étapes de règlement et de prévention des conflits, et de relèvement après les conflits.

Nous sommes donc heureux de cette occasion qu'ont les Membres de l'ONU de discuter de la coopération entre l'ONU et l'OUA. Le Gouvernement japonais espère vivement que cette discussion contribuera à renforcer l'attention de la communauté internationale sur la question des conflits en Afrique.

M. Tekaya (Tunisie) : Tout en s'associant à la déclaration faite, hier, par la délégation algérienne, au nom de l'Organisation de l'unité africaine, au titre du point relatif à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et

l'Organisation de l'unité africaine, la délégation tunisienne souhaite aborder quelques questions relatives à ce point.

Ma délégation souhaite d'abord réitérer l'intérêt particulier qu'attache mon pays, la Tunisie, à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. À cet égard, elle souhaite rendre hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts continus qu'il déploie en vue du renforcement de la coopération entre les deux organisations. Elle souhaite, en outre, lui faire part de sa haute appréciation pour le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale au titre de ce point.

La délégation tunisienne se félicite de l'intérêt accordé par le système des Nations Unies à l'Afrique. Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique traduit cet intérêt. Le Secrétaire général y a préconisé une série d'actions importantes en faveur de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine couvre de nombreux domaines, tels que la paix et la sécurité ainsi que le développement économique et social. Les réalisations enregistrées jusqu'ici et qui ont été évoquées dans le rapport du Secrétaire général au titre de ce point sont encourageantes et devraient être suivies.

L'Organisation de l'unité africaine a, depuis sa création, incarné les aspirations des peuples et des pays africains à l'unité du continent. Son rôle a été déterminant dans l'affirmation de l'identité politique du continent et dans la promotion du rapprochement, de la solidarité et de la coopération entre ses États. Elle est ainsi devenue le cadre privilégié de toute action collective africaine et des rapports du continent avec le reste du monde.

L'OUA a, en outre, traduit la volonté des États africains de relever conjointement les nombreux défis politiques, économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés. Toutefois, les solutions à beaucoup de ces défis sont tributaires de l'engagement et du soutien de l'ensemble de la communauté internationale. Nous nous félicitons, à cet égard, de la priorité accordée par les organismes des Nations Unies au développement de l'Afrique. Divers programmes et initiatives économiques et sociaux ont été lancés depuis des années par le système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Nous appelons à leur harmonisation.

Ma délégation se félicite des consultations régulières instaurées entre les responsables des deux organisations dans les domaines prioritaires de coopération et de coordi-

nation. Ces consultations sont de nature à resserrer les liens et la coopération entre les deux organisations.

La coopération entre l'ONU et l'OUA dans le domaine de la paix et de la sécurité a enregistré, ces dernières années, des progrès remarquables, ayant permis une coordination étroite des efforts entrepris dans la gestion et le règlement pacifique de certains conflits en Afrique. Nous appelons, dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à continuer d'accroître leur assistance à l'OUA en vue du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'OUA. Ce Mécanisme a enregistré, depuis sa création, il y a quelques années seulement, des résultats positifs en dépit de ses moyens limités. Il constitue un instrument précieux pour le continent et devrait être renforcé.

Nous souhaitons, à cet égard, réaffirmer que la volonté de l'Afrique d'assumer ses responsabilités ne devrait pas exonérer l'ONU de ses obligations dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales découlant de sa Charte.

L'OUA et ses États membres ont déployé des efforts continus dans la promotion de la coopération et l'intégration économique en vue de la mise en oeuvre du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. L'appui constant de l'ONU et de ses institutions spécialisées à ces efforts est de nature à accélérer le parachèvement de l'établissement de la Communauté économique africaine.

À l'aube du XXIe siècle, les pays africains appellent à un partenariat international mutuellement avantageux et fondé sur l'interdépendance, la solidarité et la coopération en vue de tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation et de relever les défis qu'elle présente. Nous espérons que cet appel sera entendu par tous les amis de l'Afrique.

M. Aboul Gheit (Égypte) (parle en arabe) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il ne fait aucun doute que ce rapport revêt une importance toute particulière à un moment où il est nécessaire d'approfondir et de renforcer la coopération entre les deux organisations dans le domaine du développement ainsi que dans les domaines social, économique, militaire, politique et diplomatique et autres qui sont destinés à servir les intérêts communs du continent africain en général et à améliorer la structure et les capacités institutionnelles de l'OUA en particulier.

Je voudrais à cet égard exprimer la reconnaissance de mon pays pour les efforts soutenus que les Secrétariats de l'ONU et de l'OUA ont faits en vue de renforcer le mécanisme de coopération et de consultation entre les deux organisations, efforts qui ont abouti à l'organisation de réunions entre le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'OUA deux fois par an, d'une part dans le cadre du Sommet de l'OUA et d'autre part dans le cadre de la session de l'Assemblée générale à New York.

Au cours de l'année écoulée, on a assisté à une prolifération des conflits armés sur le continent africain, de la région des Grands Lacs, où les conflits font rage en République démocratique du Congo, à la corne de l'Afrique, où l'Éthiopie et l'Érythrée sont en guerre, et à la Somalie, où sévit une crise depuis 1991, jusqu'à l'Afrique de l'Ouest, où la guerre civile en Sierra Leone a été le théâtre d'atrocités et de violations flagrantes des droits de l'homme qui rappellent le génocide perpétré au Rwanda en 1994, et l'Afrique australe, où le conflit se poursuit en Angola à cause du refus par l'UNITA d'honorer ses engagements au titre du Protocole de Lusaka.

En même temps, aucun observateur impartial ne saurait nier que l'Afrique — telle qu'elle est représentée au niveau continental par l'OUA et au niveau régional par les organisations sous-régionales — a redoublé d'efforts pour trouver des solutions africaines aux conflits africains et pour faire face aux défis qui menacent le continent à l'aube du XXIe siècle.

Ce désir de l'Afrique se reflète dans la conclusion de l'accord de cessez-le-feu pour la République démocratique du Congo, signé à Lusaka, et de l'accord de paix en Sierra Leone, signé à Lomé, ainsi que dans le fait que l'OUA et son Président en exercice ont pris l'initiative de régler le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et enfin dans le choix du Président Mandela pour agir en tant que nouveau médiateur dans le processus de paix au Burundi.

Si la communauté internationale attend de l'Afrique qu'elle assume ses responsabilités et qu'elle intensifie ses efforts pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, l'Afrique attend de la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, qu'elle assume sa responsabilité collective à l'égard du continent en mettant en oeuvre les buts et les principes énoncés dans la Charte, plutôt que de se contenter d'exprimer son appui aux efforts que fait l'Afrique pour régler les conflits qui font rage sur son continent.

Je ne peux manquer d'évoquer la situation en République démocratique du Congo. Les parties au conflit ont signé l'accord de cessez-le-feu le 10 juillet, il y a près de cinq mois. Malheureusement, jusqu'à présent, l'Organisation n'a fait qu'envoyer quelques dizaines d'officiers de liaison militaire dans les capitales des États membres de la Commission militaire mixte et dans un certain nombre de positions sur place au Congo.

Nous déplorons également que le Conseil de sécurité n'ait pas mis en place l'opération de maintien de la paix qui aurait dû être déployée dans la région depuis longtemps. De plus, le Conseil n'a même pas assigné au Secrétaire général un mandat clair et explicite lui permettant de déployer les 500 observateurs militaires, comme le Conseil l'y avait autorisé dans sa résolution 1279 (1999). À cet égard, nous avons espéré que le Conseil accorderait le même intérêt à ce conflit et qu'il assumerait le même degré de responsabilité dans le règlement de cette crise qu'il l'a fait dans le cas du Kosovo, du Timor oriental et dans d'autres régions, de telle sorte que nous ne serions pas amenés à nous interroger sur les véritables raisons du manque de volonté politique et, dans certains cas, de volonté financière de la part de la communauté internationale lorsqu'il s'agit de régler les conflits qui sévissent sur le continent africain.

M. Baali (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

L'amélioration de la coopération entre tous les principaux organismes des Nations Unies et l'OUA dans les différents domaines est indispensable pour contribuer au règlement des conflits qui font rage sur le continent et pour encourager le développement socioéconomique dans les États africains. À cet égard, nous nous félicitons du rôle très important joué par le bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba. Nous espérons que ce rôle sera renforcé et que le bureau disposera des ressources financières et humaines nécessaires pour s'acquitter de ses nombreuses activités — activités qui, à n'en pas douter, augmenteront pour répondre aux besoins toujours croissants de coordination et de coopération entre les deux organisations.

Nous demandons également aux Nations Unies d'accroître l'assistance apportée à l'OUA en vue de renforcer le caractère opérationnel et institutionnel du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, notamment par le développement des capacités régionales de l'Organisation dans le domaine de l'alerte rapide, du soutien logistique et de la mobilisation des ressources financières grâce aux deux fonds d'affectation spéciale créés à cet effet par les Nations Unies et l'OUA.

Dans le même esprit, nous nous réjouissons des efforts déployés par les Nations Unies en vue de renforcer les capacités africaines dans les opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons des recommandations présentées dans le cadre de l'étude établie en mars 1999 par le Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix, concernant la coopération entre les Nations Unies et les organisations et accords régionaux. Cette étude a pris en considération et a réaffirmé le rôle joué par des organisations régionales dans le maintien de la paix. Néanmoins, ce rôle ne diminue en rien la responsabilité dévolue aux Nations Unies, en vertu de la Charte, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans les domaines social et économique, les Nations Unies jouent un rôle unique dans le processus de développement sur le continent africain, par l'appui continu apporté à la création des capacités institutionnelles de l'OUA à encourager l'intégration économique régionale des États africains et à permettre au continent d'être mieux à même d'utiliser les initiatives internationales et bilatérales pour promouvoir le développement. Je voudrais saluer ici les efforts de l'Organisation des Nations Unies, de ses organismes et de ses institutions d'exécution pour appuyer le continent alors qu'il doit relever les grands défis auxquels il est confronté. Ces efforts comprennent le développement des capacités humaines et institutionnelles, la lutte contre la pauvreté et la création d'un environnement socioéconomique susceptible d'empêcher les conflits.

Pour terminer, permettez-moi d'aborder brièvement une question à laquelle l'Égypte attache une importance particulière. Tout en espérant que les Nations Unies vont renforcer leur rôle dans le règlement des différents conflits en Afrique et accroître leurs efforts pour promouvoir le progrès économique et le développement durable sur le continent, nous aimerions également rappeler que la Charte de l'Organisation a confié à l'Assemblée générale un rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale a donc une responsabilité inhérente à cet égard. Ceci nous amène à réitérer notre attachement au principe du respect intégral de l'équilibre délicat des pouvoirs entre les principaux organes de l'Organisation internationale, tel qu'il est établi par la Charte, et en particulier le rôle inhérent de l'Assemblée générale concernant les principes de coopération pour alléger les souffrances de l'humanité, y compris la question des causes des conflits et du renforcement de la paix et du développement durables.

À cet égard, nous sommes surpris et nous regrettons que le rapport d'étape du Secrétaire général sur l'application

des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits en Afrique n'ait été soumis qu'au Conseil de sécurité et non pas à l'Assemblée générale ni aux autres organes compétents du système des Nations unies. Nous avons déjà demandé, en vain, qu'il soit remédié à cette situation. Le rapport d'étape contient des chapitres entiers qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité, comme ceux traitant de l'assistance humanitaire, du développement, du commerce, de l'endettement, de la bonne gouvernance et d'autres questions encore. Ces problèmes doivent être discutés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et dans les autres organismes et institutions compétents du système des Nations Unies.

M. Kiliba (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport qui fournit des informations précieuses sur les mesures prises pour renforcer la coopération et la coordination entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous nous félicitons de ces mesures. Nous pensons toutefois que l'on devrait s'efforcer davantage d'élargir cette coopération.

À l'approche du nouveau millénaire, l'Afrique et l'OUA font face à un ensemble de défis qui, pour la plupart, exigent l'appui et la coopération constants de la communauté internationale, et en particulier des Nations Unies. En Afrique, depuis la fin de la guerre froide, la relance et la reconstruction restent des tâches énormes à réaliser, étant donné les graves crises économiques et les situations d'urgence dans lesquelles se trouvent les populations.

La raison d'être de l'OUA, telle qu'énoncée dans sa Charte, est l'instauration de la paix et de la sécurité, la liberté et la justice, et le développement économique et social grâce aux efforts conjugués des pays africains. La Charte de l'OUA cherche donc à promouvoir en Afrique les grands buts et principes consacrés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. Les buts des deux organisations sont compatibles bien que l'ordre des priorités ne soit pas identique. Il va sans dire que les objectifs de l'OUA de parvenir à l'unité, au développement, à la sécurité, à la libération ne peuvent être atteints que dans des conditions de paix universelle, de sécurité et de coopération internationale dans tous les domaines problématiques énumérés par les chartes des deux organisations.

Il existe, selon nous, quatre grands domaines où l'interaction entre l'OUA et les Nations Unies pourrait être particulièrement importante.

Le premier concerne la gestion, le règlement et la prévention des conflits. Il est indéniable que, dans ce domaine, les Nations Unies ont une expérience considérable, au niveau mondial, et qu'elles pourraient donc aider à renfoncer les capacités de l'OUA à cet égard. Nous apprécions donc le rapport du Secrétaire général qui indique que des ressources ont été fournies par le Programme des Nations Unies pour le développement — à hauteur d'environ 3 millions de dollars — pour renforcer la capacité de l'OUA dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Nous pensons que ce partenariat devrait être renforcé et s'attacher davantage à créer une capacité d'anticipation, de prévention, de négociation et de maintien de la paix de l'OUA. En outre, il convient de bien intégrer la capacité de maintien de la paix au sein des États Membres, principalement au nom des Nations Unies ainsi que de l'OUA et des organisations sous-régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États d'Afrique centrale. À cet égard, nous souhaitons remercier les pays qui ont contribué au renforcement des capacités de l'Afrique en offrant une formation et un appui logistique ainsi que des contributions financières au Fonds pour la paix de l'OUA.

Le deuxième domaine concerne la coopération pour la gestion des situations d'urgence humanitaire en Afrique. Suite aux conflits entre États et à l'intérieur des États sur le continent, le problème des réfugiés africains et des personnes déplacées a gagné en ampleur alors que les ressources n'ont cessé de diminuer. Puisque l'on n'a pas encore réussi à s'attaquer aux causes profondes du problème des réfugiés et du déplacement des populations, des capacités permanentes de réaction de l'OUA et de l'ONU sont d'une importance critique.

Le troisième domaine concerne le renforcement de la collaboration entre les deux organisations pour la mise en place de structures et de normes. L'OUA s'est efforcée de promouvoir l'adoption de différentes conventions, chartes, déclarations et programmes d'action parmi les États africains concernant les questions sociales, économiques, environnementales, la question des réfugiés, des droits de l'homme, de la démocratisation et de la gouvernance. Dans certains cas, il s'agissait d'un complément précis aux efforts des Nations Unies. Des efforts si évidentes pour réaliser cette vision commune et cette aspiration exigent une entraide systématique.

Le quatrième domaine concerne la coopération pour promouvoir le développement de l'Afrique. L'ampleur des défis économiques que connaît l'Afrique est évident. Les

membres de l'OUA constituent les deux tiers environ des pays les moins avancés et subissent un fardeau de la dette qui les affaiblit ainsi qu'une forte chute des prix des produits de base. Remédier aux problèmes économiques de l'Afrique renforcerait aussi l'OUA et, par conséquent, son rôle dans la réalisation des idéaux de la Charte des Nations Unies, et serait une réponse utile aux problèmes que connaît l'Afrique et qui, depuis si longtemps, entravent les efforts et drainent les ressources de l'ONU et de l'OUA.

L'OUA et l'Afrique se sont engagées à poursuivre une ligne d'action qui les dégagerait des problèmes apparemment insolubles auxquels elles sont confrontées et permettrait à l'Afrique de s'émanciper de son image de continent en proie à des troubles et des conflits. Pour réaliser cet objectif, l'OUA et l'Afrique auront besoin de l'appui des Nations Unies. On a débuté de façon louable dans cette voie en créant le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique et en mettant en place des structures pour promouvoir le développement économique, les droits de l'homme et la démocratie. Le rôle de l'OUA en matière d'harmonisation et de mise en oeuvre des politiques est fondamental dans ce processus et a besoin d'être renforcé. Alors que les ressources diminuent, le rôle des Nations Unies pour appuyer l'OUA et intervenir en son nom, et donc au nom de l'Afrique, demeure essentiel. Le succès de l'OUA et des Nations Unies en Afrique dépend de leur étroite collaboration.

M. Ka (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter le Secrétaire général pour la qualité du rapport (A/54/484) qu'il a établi sur le point 31 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine». Cette coopération revêt, pour ma délégation, une importance particulière parce que, pour les pays africains, elle concilie, avec bonheur, la légitime quête d'une rédemption continentale et le besoin, non moins fondamental, de s'approprier les vertus universelles incarnées par les Nations Unies. L'Assemblée comprendra dès lors que ma délégation marque un vif intérêt à l'approfondissement et à l'élargissement de la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Sur le champ politique et sécuritaire, cette coopération a pris un tournant décisif, à la mesure de l'élan que lui ont insufflé les Secrétaires généraux des deux organisations. Il est heureux de noter que ceux-ci se rencontrent périodiquement, notamment en marge ou à la veille des Sommets de l'OUA et des sessions de l'Assemblée générale, pour mieux coordonner leurs activités dans divers domaines. Ma délégation voudrait se réjouir de la mise en place, à cet effet, du

bureau de liaison de l'ONU auprès de l'OUA qui facilitera la synergie d'action entre les deux institutions.

La problématique de la sécurité et, partant, de la paix reste au coeur des préoccupations des pays africains. En dépit des réformes courageuses qui ont été menées pour assainir le cadre macroéconomique et démocratiser les systèmes politiques, le continent africain continue d'être assailli par de nombreux foyers de tension. Le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dont l'OUA s'est dotée est révélateur de la volonté des pays africains d'établir et de promouvoir un environnement de paix et de sécurité, en mesure de conforter les dites réformes, au seul bénéfice de leurs populations. C'est pourquoi ma délégation apprécie le soutien que l'ONU apporte à l'OUA dans ce domaine et se félicite que les ressources collectées par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU créé à cet effet continueront d'améliorer les capacités de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique. Il en est de même du Programme des Nations Unies pour le développement qui exécute, en la matière, un important projet de valorisation des ressources humaines du Secrétariat de l'OUA.

S'agissant du suivi des crises majeures, ma délégation a noté avec satisfaction que le Secrétaire général de l'ONU, très souvent en étroite relation avec celui de l'OUA, a nommé des envoyés ou des représentants personnels en République centrafricaine, en Sierra Leone, dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique. Le déploiement envisagé des Forces de l'ONU en Sierra Leone et en République démocratique du Congo pour consolider les accords de paix et de cessez-le-feu signés respectivement à Lomé et à Lusaka est également encourageant.

Ces différents acquis pour la paix sont certes encourageants. Mais ces mesures, si positives soient-elles, n'ont pu taire les ressentiments à l'égard d'une communauté internationale, souvent timorée lorsqu'il s'agit de gérer les crises qui éclatent en Afrique. Si la responsabilité primordiale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, une action d'appoint des organismes régionaux, dans le cadre d'efforts concertés, sera toujours bénéfique pour la gestion adéquate des crises qui éclatent, ça et là, en Afrique.

Abordant la question des réfugiés en Afrique, je voudrais souligner qu'en dépit de l'ampleur de la tâche — l'Afrique, faut-il le rappeler, compte 7 millions de réfugiés et personnes déplacées —, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est toujours évertué à mettre en oeuvre ses programmes de retour dans

les pays d'origine, une fois que les conditions minimales de sécurité sont réunies.

Le HCR a, dans le passé, mené avec succès ce type d'opérations dans des pays comme le Mozambique et nous voudrions féliciter ici le Haut Commissaire pour les réfugiés et surtout son personnel, qui travaille dans des conditions souvent périlleuses.

Ma délégation voudrait dire l'importance qu'elle accorde au retour et à la réinsertion des réfugiés et personnes déplacées dans la sous-région ouest-africaine, particulièrement en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau, pays dans lesquels la situation politique évolue de manière plutôt satisfaisante. Ma délégation exhorte donc le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à poursuivre le partenariat fécond qu'il a établi avec l'OUA et voudrait particulièrement insister sur l'importance du mécanisme de suivi de la première conférence ministérielle sur les réfugiés, organisée en décembre 1998 à Khartoum.

L'examen du point soumis à notre considération procure aussi une occasion de célébrer les interrelations — je dirais l'osmose — qui existe entre l'OUA et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). L'expertise du personnel de la CEA, doublée d'une excellente connaissance des spécificités africaines, en ont fait un partenaire incontournable pour le développement de l'Afrique. Du Plan d'action de Lagos au Traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine, elle a pris une part importante dans la formulation des stratégies pour l'intégration du continent.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), pour sa part, vient de lancer, en étroite collaboration avec les pays africains, le projet dénommé «Alliance pour l'industrialisation en Afrique» dont l'ambition affichée est de renforcer et de diversifier le secteur secondaire de l'économie continentale.

Les autres agences du système des Nations Unies font un travail tout aussi remarquable. L'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population s'investissent dans la réduction de la pandémie de sida et dans la santé reproductive. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) des Nations Unies doit, à cet égard, être soutenu et encouragé par la communauté des bailleurs de fonds.

Ma délégation est convaincue que l'ONU peut faire plus et mieux pour l'Afrique en renforçant davantage sa coopération avec l'Organisation de l'unité africaine. Comme

les membres le savent, l'OUA a connu, depuis sa création, des mutations profondes liées aux nouvelles préoccupations auxquelles font face ses membres. Si l'agenda de la décolonisation est quasi épuisé, les nouveaux défis qui assaillent les dirigeants africains sont autrement plus complexes : paix, sécurité, développement. À cet effet, l'OUA est en voie de restructurer, dans le sens du renforcement, son secrétariat pour une meilleure approche de ses défis, et ces efforts-là méritent d'être soutenus dans cette période cruciale de l'existence de cette organisation continentale.

Ma délégation voudrait réitérer sa foi en une coopération dynamique, multiforme et mutuellement bénéfique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine auxquelles les pays africains sont effectivement attachés.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Alors que nous entrons dans le XXI^e siècle, assurer la paix et le développement en Afrique demeure une question d'importance fondamentale pour les Nations Unies et pour la communauté mondiale dans son ensemble. Il est évident que l'avenir de l'Afrique dépend avant tout des pays africains. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui représente tous les pays africains, a donc un rôle crucial à jouer dans la promotion de la paix et de la stabilité et dans le développement futur du continent.

Dans le même temps, il apparaît également clairement que la communauté mondiale doit jouer un rôle plus actif à cet égard, par le biais du partenariat et de la coopération. La Norvège a toujours soutenu que tous les États Membres, en particulier les pays riches industrialisés, avaient une obligation morale et politique de contribuer à la stabilité et à la prospérité durables du continent africain et avaient tout intérêt à le faire. Le développement social et économique de l'Afrique doit être une responsabilité commune et mondiale. La coopération entre l'OUA et l'ONU, faisant intervenir les pays africains ainsi que la communauté mondiale dans son ensemble, est d'une importance vitale dans le cadre de nos efforts communs.

Le Gouvernement norvégien accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (A/54/484). Celui-ci fait état de l'ampleur des échanges entre l'OUA et l'ONU dans de nombreux domaines. La Norvège se réjouit de constater que la coopération entre l'ONU et l'OUA s'est renforcée au cours de l'année écoulée. Les deux organisations disposent d'un grand potentiel leur permettant de consolider leurs efforts mutuels grâce à une coopération pratique, à l'échange d'informations

et à une coordination active. Parmi les exemples de coopération, on citera la réunion fort utile sur la gestion des conflits, qui s'est déroulée à New York en avril dernier, ou la Réunion ministérielle de l'OUA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, tenue à Khartoum (Soudan) en décembre de l'année dernière, qui a été parrainée par l'OUA et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et qui a bénéficié de l'appui financier de la Norvège. Cette réunion a traité des problèmes importants relatifs aux réfugiés et aux déplacés en Afrique. La Norvège se félicite également de la coopération entre l'OUA et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui met l'accent sur des questions telles que la bonne gouvernance.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) montre clairement que la pauvreté, le sous-développement et les conflits violents sont étroitement liés. Nous ne pouvons pas traiter de l'un sans traiter des autres. Le Secrétaire général a souligné la nécessité d'adopter une approche intégrée et mieux coordonnée de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après un conflit au sein du système des Nations Unies. Le Secrétariat a déjà entamé le processus de mise en oeuvre et de suivi dans ces domaines. La Norvège souscrit pleinement à l'initiative du Secrétaire général et est prête à fournir un appui financier et pratique à cet effort important. Nous allons mettre trois millions de dollars à la disposition du Secrétariat à cette fin.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer le ferme engagement de la Norvège à l'égard de la paix et du développement en Afrique. Les pays africains sont les principaux partenaires de la Norvège en matière de coopération pour le développement. Mon gouvernement entend augmenter son aide publique au développement jusqu'à 1 % du produit intérieur brut. Nous poursuivrons nos efforts en vue de mobiliser la volonté politique mondiale et les moyens financiers nécessaires pour atteindre l'objectif consistant à faire reculer la pauvreté de moitié d'ici 2015.

La prévention des conflits, l'aide humanitaire et les efforts de développement doivent aller de pair. Nous devons traiter des causes profondes des conflits et non pas seulement de leurs symptômes. La gestion efficace des crises doit inclure des efforts visant à promouvoir un développement durable, à lutter contre la pauvreté, à soulager les pays pauvres du fardeau insupportable de la dette mais aussi à encourager des mesures de réforme démocratique et économique. L'accent doit être mis sur la mise en place d'un processus faisant appel à la participation des donateurs

bilatéraux, des institutions multilatérales, des organisations régionales et des gouvernements dans le cadre d'un partenariat constructif.

D'importantes décisions ont été prises lors de la réunion de l'OUA, tenue cette année à Alger, dans votre pays, Monsieur le Vice-Président. Partant du principe que la bonne gouvernance, la transparence et les droits de l'homme sont des «éléments essentiels à la mise en place de gouvernements stables et représentatifs et contribuent à la prévention des conflits», il a été décidé que les gouvernements parvenus au pouvoir par des moyens non constitutionnels ne devraient plus pouvoir être traités à égalité avec les autres dans une assemblée de chefs d'État de l'OUA. La participation active de l'OUA au suivi de cette décision augure bien de l'avenir de l'Afrique et de la coopération entre l'OUA et les organismes de l'ONU.

La Norvège trouve encourageante la détermination dont l'OUA a fait preuve face aux questions liées à la bonne gouvernance. Le respect de tous les droits économiques et sociaux, et de tous les droits culturels, civils et politiques fait partie intégrante de la promotion du développement humain durable. À cet égard, la Norvège salue le travail de l'OUA sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. La Norvège rend hommage aux efforts des dirigeants et des États africains, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir un règlement pacifique des conflits. L'OUA a un rôle particulièrement important à jouer dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique. Mon gouvernement soutient énergiquement les efforts en cours de l'OUA et de la présidence algérienne pour parvenir à un accord de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Une collaboration étroite entre l'OUA, l'ONU et les gouvernements est nécessaire pour résoudre ce conflit et les autres conflits sur le continent africain. La Norvège se tient prête à collaborer aux efforts visant à parvenir à un règlement pacifique des conflits dans les cas où elle peut jouer un rôle constructif en coopération avec les parties.

La Norvège contribue financièrement depuis des années au renforcement de la capacité africaine de maintien de la paix et de prévention des conflits et elle est déterminée à poursuivre ses efforts dans ces domaines. Au cours de l'année écoulée, nous avons soutenu le processus de restructuration de l'OUA. La Norvège a également apporté un soutien financier au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'OUA.

Comme on peut le lire dans le rapport du Secrétaire général, de nombreuses organisations des Nations Unies

spécialisées dans les domaines social et économique encouragent le développement durable en Afrique. La coopération entre ces organisations et l'OUA, dans l'intérêt de ses États membres, est d'une importance primordiale, comme l'illustrent notamment les efforts de lutte contre l'épidémie du VIH/sida, auxquels participent l'OUA et des organismes de l'ONU comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La Norvège consacre des ressources financières importantes à l'appui des efforts déterminants des Nations Unies pour promouvoir le développement social et économique de l'Afrique.

Pour terminer, mon gouvernement voudrait appeler la communauté internationale à accroître encore son appui à l'OUA. Nous encourageons également un partenariat plus étroit entre l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales africaines. La Norvège demeure fermement engagée à travailler avec toutes ces organisations et les autres organes compétents, ainsi qu'avec les gouvernements africains, à nos objectifs communs de paix, de stabilité et de développement en Afrique.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

De fait, le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OUA contribuera certainement à renforcer la capacité de réponse de l'OUA face aux besoins croissants de ses États membres. À cet égard, nous nous félicitons des contacts et des consultations constants entre le Département des affaires politiques de l'ONU et la mission d'observation de l'OUA à New York. De même, la coopération entre l'OUA et les envoyés spéciaux du Secrétaire général de l'ONU représente un lien direct et important, en particulier dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits. Nous prenons note de la contribution des experts de l'ONU à l'élaboration des accords en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, pour ne citer que deux exemples, et à leurs modalités d'application. Toutefois, il est inquiétant de constater que, dans le cas de la Sierra Leone, les soldats de la paix ne sont pas encore pleinement déployés, alors que de nombreux mois se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de paix. Le rôle constant joué par l'ONU dans la mobilisation des ressources et l'appui apporté par la communauté internationale à la mise en oeuvre des accords de paix en Afrique sont par conséquent cruciaux. En outre, ma délégation se félicite, dans ce contexte, des efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de paix en République démocratique du Congo et pour la

mobilisation de ressources pour financer les activités de la Commission militaire mixte ainsi que pour la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu en général. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de continuer à apporter aux activités de maintien de la paix en Afrique l'appui dont elles ont cruellement besoin.

Nous appelons la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à contribuer au Fonds d'affectation spéciale destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique, ainsi qu'au Fonds de l'OUA pour la paix créé en vue d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités en matière de maintien de la paix. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'obtenir les ressources financières permettant de renforcer la coopération en vue d'apporter des avantages tangibles à la population africaine.

Les besoins humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique exigent des efforts concertés de la communauté internationale. Indépendamment de la couverture médiatique qui en est faite, nous ne devons pas, nous Membres de cette Organisation universelle, abandonner ceux qui sont dans le besoin dans différentes zones de l'Afrique. L'appui continu du Bureau de la coordination de l'aide humanitaire à l'OUA pour que celle-ci puisse développer ses installations institutionnelles de coordination humanitaire et d'échange d'informations en matière d'alerte rapide est, par conséquent, fondamental.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, cette année marque le trentième anniversaire de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et l'Accord de coopération entre l'OUA et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En réalité, ce n'est pas le moment de célébrer, mais le moment de nous demander ce que nous pouvons faire ensemble pour éliminer le problème des réfugiés et des personnes déplacées, en Afrique et dans le reste du monde. Aucun pays n'a eu à payer de prix plus élevé que les pays d'accueil. Dans le cas de l'Afrique, de nombreux pays d'accueil font partie des pays les moins avancés, ce qui fait du problème des réfugiés un fardeau supplémentaire à supporter par des économies déjà faibles. Nous demandons un accroissement de l'aide apportée aux pays d'accueil. Nous notons que le HCR poursuit ses activités en Afrique, et nous demandons à la communauté internationale de réagir positivement et adéquatement aux appels du HCR pour lui permettre de répondre aux besoins des réfugiés en Afrique. De même, la question de la sécurité et de la sûreté des réfugiés doit être examinée. À cet égard, l'appui du Comité de coordination de l'OUA sur l'assistance et la protection

à fournir aux réfugiés et aux personnes déplacées est primordial.

En dépit des difficultés socioéconomiques que connaissent nombre de pays africains, ainsi que des problèmes liés à la désertification et à l'environnement, des efforts intenses sont déployés dans le continent pour créer les conditions d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable en Afrique. En fait, la tendance de l'économie mondiale n'est pas de bonne augure pour la majorité des États africains. Le processus de mise en place de la Communauté économique africaine est donc un élément important sur la voie du développement de l'Afrique et permettra de consolider les efforts de pays africains pour développer leur économie. À cet égard, la Décennie du développement industriel de l'Afrique peut apporter une contribution utile par le biais de la pleine mise en oeuvre du programme de la Décennie.

En outre, un appui à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est très important pour lui permettre de réaliser ses programmes en Afrique. Par ailleurs, la coopération continue entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est digne d'éloges, vu qu'elle aide les pays africains dans les négociations commerciales multilatérales. Nous demandons à la communauté internationale d'aider les pays africains à tirer profit des avantages de la mondialisation et à faire face aux risques et défis qu'elle pose. À cet égard, la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est nécessaire.

Par ailleurs, l'instauration et le développement de la Communauté économique africaine seront accélérés par la collaboration entre l'OUA et les activités de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) destinée à fournir une assistance technique aux membres de l'OUA afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités de gestion macroéconomique.

Sur le continent où se trouvent la plupart des pays les moins avancés et où l'aide publique au développement diminue, les fonds et programmes des Nations Unies continuent de jouer un rôle important dans la promotion socioéconomique de nos peuples. À cet égard, le Gouvernement namibien a eu l'honneur d'accueillir la vingt-deuxième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA, à Windhoek en avril dernier. À cet effet, nous attendons les conclusions de l'étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'impact du VIH/sida en

Afrique et ses liens avec le travail des enfants. Nous espérons vivement que ces conclusions renforceront l'appui de la communauté internationale aux efforts des gouvernements africains de lutte contre cette pandémie.

Par ailleurs, l'Initiative africaine pour la lutte contre le paludisme et l'Initiative «Faire reculer le paludisme» ont besoin d'être appuyées. Nous nous félicitons du partenariat OMS-OUA et nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les objectifs globaux de cette initiative. Alors que l'on accorde un intérêt particulier au VIH/sida, le paludisme reste la maladie qui tue le plus dans nombre de pays africains, y compris la Namibie. Il est donc vital d'appuyer les activités de recherche sur le paludisme.

Nous considérons la coopération entre l'ONU et l'OUA comme un important partenariat avec des avantages très appréciables. Les chefs d'État africains, lors de leur dernier sommet d'Alger, ont adopté une déclaration indiquant notamment :

«En nous félicitant des différentes initiatives et approches de coopération affichées à l'endroit de l'Afrique, nous réaffirmons notre disponibilité et notre volonté à promouvoir, avec tous nos partenaires, une véritable oeuvre de partenariat loin de tous les calculs égoïstes et des luttes d'influence; un partenariat qui respecte l'unité du continent et vise à développer l'Afrique, et non pas à l'utiliser comme simple réservoir de matières premières et marché pour les produits manufacturés; un partenariat qui permette à l'Afrique de réaliser son intégration, d'assurer son développement au service de ses peuples et d'occuper sa place légitime sur la scène internationale au bénéfice partagé et bien compris de la communauté internationale dans son ensemble.» (A/54/424, annexe II, p. 66)

Enfin, à l'approche du nouveau millénaire, agissons dans un esprit de coopération au bénéfice de toute l'humanité.

M. Mohammed (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, figurant au document A/54/484. À l'instar des rapports des années précédentes, ce rapport décrit clairement les activités des deux organisations dans le cadre de leur coopération en cours.

Ma délégation note avec satisfaction que la coopération entre les secrétariats des deux organisations s'est sensible-

ment renforcée depuis 1997. Nous saluons la pratique consistant à tenir des consultations régulières entre les responsables des deux organisations, et l'échange d'expériences et la coordination existant entre les divers départements et organismes.

La création d'un bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'OUA constitue une mesure importante permettant une coordination et un échange d'informations accrus entre les deux organisations. Alors que cette mesure est une preuve de plus du souhait de l'ONU de travailler plus étroitement avec l'OUA, l'efficacité et la contribution du bureau dépendront de la précision de son mandat, y compris de ses relations avec le siège de l'ONU et avec l'OUA. Nous pensons que, vu ses ressources et capacités limitées, le bureau de liaison devrait axer ses efforts sur des activités prioritaires bien définies, initialement envisagées pour accroître les capacités africaines de gestion, de prévention et de règlement des conflits.

Ma délégation attache une importance particulière à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte de l'ONU. Au cours de l'année écoulée, l'OUA a poursuivi ses efforts de règlement pacifique des conflits sur le continent.

Mon pays appuie pleinement les efforts de l'OUA et a souvent contribué au règlement des conflits dans diverses régions de l'Afrique. S'agissant de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée, l'Éthiopie a fait la preuve de son respect intégral des principes de l'OUA et de son engagement à cet égard, en contribuant aux efforts actuels de règlement pacifique de la crise.

Dans son approche du conflit, l'OUA a une fois de plus montré de façon énergique son engagement à faire respecter la justice et les principes consacrés à la fois dans sa charte et dans la Charte des Nations Unies en adoptant un Accord-cadre pour le règlement du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée et les modalités d'application de cet accord-cadre. Ces deux documents, approuvés par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, et pleinement acceptés par l'Éthiopie, traitent des causes fondamentales de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée et prévoit le retrait des forces armées de l'État agresseur de tous les territoires éthiopiens occupés, par la force, depuis mai 1998.

La position de l'OUA contre l'agression est conforme au rôle envisagé pour les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité, tel qu'il est établi au

Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et ceci impose aux Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, de prendre des mesures concrètes pour sa mise en oeuvre. Malheureusement, malgré les efforts de l'OUA, l'intransigeance de l'État agresseur et son refus d'appliquer la proposition de paix de l'OUA, conjugués à la position partielle prise par le Conseil de sécurité, ont conduit à d'importants combats entre l'Éthiopie et l'Érythrée en février 1999 et à la poursuite de la crise.

Comme dans d'autres situations de conflits en Afrique, la façon dont la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée a été gérée par les Nations Unies, en particulier par le Conseil de sécurité, a non seulement porté atteinte à l'esprit même de la coopération entre l'OUA et les Nations Unies, telle que stipulée dans la Charte de l'Organisation, mais a renforcé l'opinion largement répandue d'un système de deux poids deux mesures et d'un manque de volonté de la part du Conseil à traiter des questions africaines. C'est donc au vu de cette triste réalité que le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a, dans son intervention à la présente session de l'Assemblée générale, déclaré que

«l'Afrique n'a guère bénéficié d'une coopération internationale efficace, en particulier de la part de l'ONU, pour résoudre ses difficultés en matière de paix et de sécurité. Les conflits qui ont eu lieu sur ce continent ont eu la malchance d'être négligés ou, sinon, d'être jugés et abordés sur la base de critères différents.» (A/54/PV.21, p. 27)

L'expérience a montré que, s'agissant de la paix et de la sécurité ou de la coopération pour le développement économique, l'Afrique continue d'être marginalisée et défavorisée quant à une véritable coopération. Ainsi, malgré les efforts de la plupart des pays africains, la situation économique sur le continent reste précaire et la relance économique et le développement continuent d'être gravement entravés par la multitude de facteurs. La persistance des conflits, le poids de la dette, le déclin de l'aide publique au développement, les sorties nettes de capitaux et les conditions attachées à l'accès au financement du développement posées par les institutions internationales de prêt — pour ne citer que quelques facteurs — paralysent la croissance et le développement sur le continent. Comme ces problèmes ne semblent aucunement diminuer mais menacent de s'aggraver, à la veille même du XXI^e siècle, la situation en Afrique, y compris le rôle que pourraient jouer les Nations Unies en coopération avec l'OUA, nécessite une évaluation étroite et objective.

En dépit des défis et des difficultés, en particulier pour la mobilisation de l'aide internationale pour l'Afrique, les Nations Unies sont restées, par l'intermédiaire de leurs diverses institutions, engagées dans des domaines vitaux comme le développement et la relance économique de l'Afrique. Dans ce contexte, ma délégation reconnaît, dans le même temps, l'important rôle de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, qui, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et la Banque africaine de développement, continue de jouer un rôle vital dans la création et la consolidation de la Communauté économique africaine (CEA) et des communautés économiques sous-régionales qui serviront d'éléments fondateurs à la CEA. Au cours de l'année, la coopération entre l'OUA et les diverses institutions des Nations Unies — comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres — a été encourageante.

S'agissant des questions sociales, nous nous félicitons des résultats obtenus grâce à la coopération de l'OUA avec, entre autres, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les progrès que l'OUA et le HCR ont accomplis concernant le bien-être des réfugiés en Afrique doivent être particulièrement mentionnés. De même, l'appui important de l'OMS dans des domaines aussi vitaux que l'éradication de la polio, la prévention du paludisme, et le dépistage et la lutte contre le sida en Afrique doit encore être renforcé. À cet égard, je tiens à saisir cette occasion pour lancer un appel aux institutions des Nations Unies, à la communauté internationale et aux pays bailleurs de fonds pour qu'ils accordent une plus grande attention à la lutte contre le fléau du sida, qui se propage dans le continent à un rythme alarmant.

Depuis sa création en 1963, l'Organisation de l'unité africaine, s'est efforcée, pour répondre aux défis multiformes posés à l'Afrique, de concrétiser les nobles objectifs qui ont inspiré les pères fondateurs. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, les efforts de l'OUA ont culminé avec la mise en place du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, tandis que dans le domaine du développement économique et de l'intégration économique régionale la conclusion du Traité d'Abuja et la création de la Communauté économique africaine constituent deux jalons de plus.

Aussi, ces résultats et ces efforts de l'Afrique en général ne peuvent être maintenus et consolidés que dans un environnement international favorable et un véritable partenariat avec le reste du monde. À cet égard, le rôle des Nations Unies, et sa coopération avec l'OUA, restera indispensable dans les années à venir.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais d'entrée de jeu dire que je m'associe pleinement au message délivré hier à la 72e séance par l'Ambassadeur d'Algérie, représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africain (OUA).

Le débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine revêt cette année une importance particulière. Il est en effet appelé à dégager à l'aube du XXIe siècle les orientations futures de la relation entre l'ONU et l'OUA — relation qui date de plus d'un quart de siècle.

D'abord concrétisée par la résolution 199 (1964) du 30 décembre 1964, par laquelle le Conseil de sécurité a reconnu l'Organisation de l'unité africaine comme organisme régional au sens de l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, cette coopération qui sera solennellement établie par l'accord du 15 novembre 1965 découle de la volonté même des pères fondateurs de l'OUA. En effet, réuni en mai 1963 à Addis-Abeba, les dirigeants africains ont clairement affirmé leur désir de renforcer et d'appuyer les Nations Unies, en particulier dans la recherche et la mise en oeuvre de solutions à leurs problèmes vitaux.

Comment aurait-il pu en être autrement? On sait en effet que l'Organisation de l'unité africaine a été créée conformément à la Charte des Nations Unies et que la filiation entre cette dernière et la Charte de l'OUA est évidente. Comme l'a justement relevé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lors de la première session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenue au Caire en juillet 1964 :

«La Charte de l'Organisation de l'unité africaine non seulement suit celle de l'ONU en ce qui concerne la forme, mais réaffirme les buts et les principes fondamentaux des Nations Unies».

Mais, au-delà des similitudes, la Charte de l'Organisation de l'unité africaine affirme aussi — et surtout — des objectifs spécifiques et des ambitions importantes pour l'Afrique.

C'est non seulement pour rendre plus visible l'activité de l'OUA, mais aussi et surtout pour s'assurer le plein

appui de l'ONU dans la poursuite des objectifs tant universels que spécifiques assignés à celle-ci, que les pays africains ont tenu à formaliser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

Depuis 1965, de nombreuses résolutions ont été adoptées sur le renforcement de cette coopération, la dernière en date étant la résolution 53/91 du 7 décembre 1998. Un chemin important a été parcouru, et des étapes significatives franchies dans le cadre de cette coopération. En particulier, l'histoire retiendra que c'est grâce aux actions conjuguées et soutenues de l'ONU et de l'OUA, que l'Afrique et le monde auront été débarrassés de deux maux majeurs: le colonialisme et l'apartheid.

Au-delà de ces importants acquis historiques, le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis nous donne l'occasion d'exprimer notre appréciation sur les efforts importants et continus accomplis en vue du renforcement de cette coopération salubre et féconde entre les deux Organisations. La lecture du rapport fait apparaître que ces efforts ont porté aussi bien sur l'élargissement et le renforcement du cadre de coopération, que sur la recherche de solutions concrètes aux divers problèmes auxquels l'Afrique fait face.

S'agissant de l'élargissement et du renforcement du cadre de coopération, ma délégation se félicite de l'importante décision prise par les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA en janvier 1997 de se rencontrer deux fois par an, en vue d'examiner les domaines prioritaires de coopération et de coordonner leurs efforts. Ma délégation se félicite également de la mise en place à Addis-Abeba, en avril 1998, d'un bureau de liaison de l'ONU destiné à renforcer la coopération entre les deux Organisations. Autant de mesures susceptibles de permettre une meilleure coordination et donc, une plus grande efficacité des initiatives des deux Organisations, en particulier sur des questions hautement prioritaires.

Quant au champ d'application, nous nous réjouissons de ce que la coopération se soit poursuivie aussi bien dans les domaines de la paix et de la sécurité, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix, que dans le domaine du développement économique et social, autre préoccupation majeure des pays africains.

En dépit des efforts conjugués des deux Organisations en appui aux actions conçues et menées par les pays africains eux-mêmes, ainsi que de l'aide des partenaires bilatéraux, force est de constater en cette veille du nouveau

millénaire que l'Afrique demeure en butte à divers problèmes vitaux. Pareille situation interpelle la communauté internationale tout entière. Elle est une invite à plus d'imagination dans la conception des solutions, à plus de détermination dans les actions à entreprendre et à plus de générosité dans leur mise en oeuvre. Elle est une invite pressante à se départir de l'afro-pessimisme ambiant et récurrent. L'afro-pessimisme, comme ces voix dont parle Kierkegaard, l'afro-pessimisme ne mène nulle part.

À l'aube du nouveau millénaire, les pays africains, parfaitement conscients de l'ampleur de leurs problèmes, ont cette année adopté à Alger et à Syrte d'importantes décisions et dégagé des priorités pour leur action pour les années à venir. C'est précisément à l'aune de ces décisions et priorités arrêtées par les chefs d'État, que doivent être appréciées les attentes des pays africains, par rapport à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

Dans l'importante Déclaration de Syrte, on peut notamment lire, je cite :

«Au moment où nous nous préparons à entrer dans le XXI^e siècle et ayant à l'esprit les défis auxquels notre continent et nos peuples sont confrontés, nous soulignons la nécessité impérieuse et l'extrême urgence de raviver les aspirations de nos peuples à une plus grande unité, solidarité et cohésion dans une communauté plus large des peuples — qui transcende les différences culturelles, idéologiques, ethniques et nationales.

... Nous sommes convaincus que notre Organisation continentale doit être revitalisée afin qu'elle puisse jouer un rôle plus actif et continuer à répondre aux besoins de nos peuples et aux exigences de la conjoncture actuelle. Nous sommes également déterminés à éliminer le fléau des conflits qui constitue un obstacle majeur à la mise en oeuvre de notre programme de développement et d'intégration.» (A/54/621, *annexe*)

En un mot comme en 100, il s'agit pour l'Organisation des Nations Unies, plus que par le passé, d'aider l'Organisation de l'unité africaine à atteindre ses objectifs prioritaires d'une paix et d'un développement durables pour une Afrique intégrée, dans le contexte actuel de la mondialisation.

Dans cette perspective, l'ONU est invitée à continuer de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Mécanisme de l'OUA chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en

Afrique. Elle est également invitée à appuyer les organisations sous-régionales oeuvrant à la réalisation des mêmes objectifs, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

L'ONU est enfin invitée à soutenir et à aider au renforcement des capacités des pays africains pour leur permettre de tirer parti des immenses possibilités que leur offre la mondialisation et d'en amenuiser les effets pervers. Grâce à un tel soutien, la mondialisation signifiera pour l'Afrique, coopération, participation, et non marginalisation.

S'agissant précisément de l'objectif d'un développement durable, ma délégation voudrait dire son appréciation pour le rôle joué par l'ONU par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement. Au moment où il est de plus en plus question d'une mutation de cet organisme, il nous paraît particulièrement opportun à la fois de relever et de préciser son rôle.

Enfin, ma délégation demeure convaincue que le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OUA postule aussi une représentation effective et équitable des Africains, hommes et femmes, aux postes de responsabilité, de décision, dans les organismes des Nations Unies.

Le projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, dont l'Assemblée générale est saisie, est porteur de toutes ces attentes des peuples africains. Ce projet de résolution présenté hier par le distingué Ambassadeur d'Algérie, représentant du Président en exercice de l'OUA, traduit les priorités et les objectifs de l'Organisation continentale africaine. Il traduit enfin et surtout la vision que se fait et souhaite l'Afrique de sa relation future avec l'Organisation des Nations Unies, au siècle à venir.

Au nom des États membres du Groupe africain, ma délégation souhaite que ce projet de résolution qui est tourné vers l'avenir, soit adopté par consensus. L'Afrique y gagnera, les Nations Unies en seront renforcées.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je donne la parole au représentant de la Pologne pour une motion d'ordre.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire officiellement que la Pologne s'associe à la déclaration prononcée hier par le représentant de la Finlande

au nom de l'Union européenne, sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.38.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.38?

Le projet de résolution A/54/L.38 est adopté (résolution 54/94).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 31 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

Projet de résolution (A/54/L.54)

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Projets de résolution (A/54/L.49, A/54/L.53, A/54/L.56, A/54/L.57)

c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Projet de résolution (A/54/L.22/Rev.1)

d) Participation de volontaires, les «Casques blancs», aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies

Projet de résolution (A/54/L.34/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a procédé au débat sur le point 20 de son ordre du jour et sur ses alinéas a), b), c), d) et e) lors des 58e, 59e et 60e séances plénières, les 19 et 22 novembre 1999.

Je donne la parole au représentant de la Suède qui va présenter le projet de résolution A/54/L.54.

M. Norström (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter au nom des auteurs le projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies qui figure au document A/54/L.54.

Ce projet de résolution a fait l'objet de deux séries de consultations officieuses au cours desquelles des propositions de grande valeur ont été faites en vue d'améliorer le texte et un accord est intervenu sur tous les paragraphes. Ma délégation remercie les autres délégations de leurs contributions et de l'excellent esprit de coopération et de partenariat dans lequel ces consultations se sont déroulées.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale rappellerait ses résolutions antérieures sur cette question, prendrait note du rapport du Secrétaire général et se féliciterait des progrès réalisés par le Coordonnateur des secours d'urgence et le Bureau de coordination des affaires humanitaires dans le renforcement de cette coordination. L'Assemblée générale se féliciterait que le Conseil économique et social ait, pour la deuxième fois, inscrit un débat consacré aux affaires humanitaires à sa session de l'été dernier et qu'il ait adopté à cette occasion des conclusions concertées, et lancerait un appel aux intéressés pour qu'ils collaborent pour assurer la mise en application et le suivi des conclusions concertées.

Par ailleurs, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter au début de l'an 2000 des propositions concrètes sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement et l'utilisation du Fonds central autorenewable d'urgence.

Enfin, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter, lors de la cinquante-cinquième session et par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de 2000, un rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation comme les autres auteurs sont persuadés que ce projet de résolution peut être adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan qui va présenter le projet de résolution A/54/L.49.

M. Nurov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : La délégation du Tadjikistan a l'honneur de présenter le projet de résolution A/54/L.49, intitulé «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité au Tadjikistan et le relèvement de ce pays».

L'examen et l'adoption de ce projet de résolution apporteront la preuve que la communauté internationale offre un appui adéquat au processus de paix au Tadjikistan, processus qui en est à sa dernière étape.

Ma délégation estime que le maintien du programme humanitaire des Nations Unies au Tadjikistan permettra de compléter les efforts déployés par le Gouvernement en vue d'appliquer pleinement l'Accord de paix général dans des conditions de sécurité pour la population et qu'il facilitera la mise en place des conditions nécessaires au développement durable lors de la période de transition.

Nous nous félicitons de l'intention exprimée par le Secrétaire général de lancer un appel commun interinstitutions en faveur de l'assistance humanitaire au Tadjikistan pour l'an 2000. Comme cela a été mentionné par le Secrétaire général, les opérations humanitaires demeureront un facteur critique pour garantir la stabilité au Tadjikistan.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale accueille avec satisfaction, en particulier, les efforts réalisés en vue du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale au Tadjikistan, ainsi que les efforts déployés par le Secrétaire général pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les besoins humanitaires pressants de ce pays. Elle rend également hommage aux efforts réalisés par les États et les organisations, qui ont répondu de façon concrète aux besoins humanitaires du Tadjikistan. En outre, l'Assemblée, par ce projet, considère qu'un appui global de la communauté internationale demeure essentiel pour répondre aux besoins de base de la population et pour consolider les progrès du processus de paix. L'Assemblée y prie également le Secrétaire général de continuer de suivre la situation humanitaire au Tadjikistan et de lui rendre compte, à sa cinquante-cinquième session, des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

Nous remercions sincèrement tous les pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. L'Égypte, le Pakistan et la Slovénie se sont ajoutés à la liste des coauteurs, qui aurait dû initialement inclure également le Kirghi-

zistan. Nous sommes également reconnaissants envers les délégations qui ont contribué à la préparation finale du projet de résolution sous la coordination efficace de l'Ambassadeur du Danemark, M. Jørgen Bøjer.

Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera d'un ferme soutien et que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cameroun, qui va présenter les projets de résolution A/54/L.53, A/54/L.56 et A/54/L.57.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : L'Assemblée générale aborde aujourd'hui l'examen du point 20 de son ordre du jour, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale».

Au nom du Groupe africain, j'ai l'honneur d'inviter l'Assemblée et, partant, la communauté internationale à focaliser son attention sur la situation socioéconomique en République démocratique du Congo, en Somalie et à Djibouti, et de solliciter, partant, une assistance humanitaire et financière accrue en appui au relèvement de ces pays et peuples frappés par des guerres et calamités naturelles.

J'aurais dû solliciter cette manifestation de solidarité internationale au bénéfice de l'Afrique tout entière. Comme l'Assemblée le sait, 44 % d'Africains, et 51 % de ceux qui vivent en Afrique subsaharienne, végètent dans un état de pauvreté absolue. Les conflits armés qui déchirent depuis des années la corne de l'Afrique et l'Afrique centrale se sont soldés dans ces pays par des milliers de morts, d'orphelins, de réfugiés et de personnes déplacées — bref par une catastrophe humanitaire sans précédent, doublée d'un effondrement des infrastructures économiques, sociales et parfois politiques.

L'amélioration de la situation de ces pays et peuples en détresse passe nécessairement par une mobilisation accrue de la communauté internationale pour appuyer les efforts de paix engagés mais aussi par une assistance conséquente en vue de la reconstruction des infrastructures économiques et sociales. La satisfaction des besoins fondamentaux des populations et l'amélioration de leurs conditions d'existence est, en effet, à la fois la condition et la garantie de l'établissement d'une paix durable.

Ayant dit cela, qu'il me soit permis de dégager très rapidement l'économie de chacun de ces projets de résolution.

Le projet A/54/L.53 est intitulé «Assistance spéciale pour le relèvement économique et la reconstruction de la République démocratique du Congo». Il n'y a pas de relèvement économique sans la paix, sans une politique économique saine et une gestion avisée de la chose publique, sans le concours déterminé de la communauté internationale.

D'où l'appel à toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo pour le respect des Accords de Lusaka et pour un dialogue constructif. D'où l'invite pressante au Gouvernement d'instaurer un État de droit respectueux de la personne humaine, de créer un environnement attractif pour les investisseurs, de favoriser et de promouvoir la participation de tous à la vie et à la gestion du pays.

D'où, enfin, la recommandation faite au Secrétaire général d'une action concertée avec l'OUA, les États de la région en vue du règlement du conflit en République démocratique du Congo et de l'instauration de la paix dans ce pays et dans la sous-région.

Le projet A/54/L.56 porte sur l'«Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti».

Les pays suivants se sont joints au Groupe africain pour en être coauteurs : la France, l'Inde, l'Italie et Oman.

Le peuple djiboutien fait face à des difficultés aiguës du fait des aléas climatiques : hier des pluies dévastatrices, aujourd'hui une sécheresse aux conséquences incalculables.

Cette situation d'extrême précarité est exacerbée par la persistance des conflits et de l'instabilité dans la région.

Sont exemplaires le courage du peuple de Djibouti et la détermination de son gouvernement dans la poursuite de la consolidation de la démocratie et de la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel. Ils attendent de l'Organisation des Nations Unies une aide accrue et multiforme. Ils le méritent.

Le projet de résolution A/54/L.57 porte sur l'assistance humanitaire à la Somalie et sur le soutien au relèvement économique et social du pays. Les pays suivants se sont joints au Groupe africain pour être coauteurs de ce projet : Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Émirats arabes unis, Inde, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Suriname et Yémen.

La situation en Somalie est caractérisée par l'absence d'un pouvoir central et le besoin d'une aide humanitaire sans cesse accrue. Dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, l'Assemblée se félicite de l'action menée, dans ces conditions par le Secrétaire général de l'ONU pour, de concert avec l'OUA et d'autres organisations régionales, soulager les souffrances humaines, remédier à la situation en Somalie, remettre en état les infrastructures, les services économiques, sociaux et politiques pour assurer le redressement économique. Ces efforts, tout comme l'aide de la communauté internationale, appellent les parties somaliennes engagées dans le conflit à la manifestation d'une volonté de réconciliation nationale.

Tous ces projets de résolution s'inspirent largement de ceux adoptés au cours des sessions antérieures. Ils ont un seul but : provoquer une mobilisation accrue de la solidarité internationale en faveur de ces pays et peuples aux prises avec des difficultés aiguës du fait parfois de la nature, mais surtout, hélas, du fait des hommes.

Au nom des États membres du Groupe africain et des coauteurs, je remercie l'Assemblée de l'appui déterminé que, comme par le passé, elle manifesterait en faveur de la paix et du développement dans ces pays en adoptant par consensus ces projets de résolution. Les peuples congolais, somalien et djiboutien s'en souviendront.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution A/54/L.34/Rev.1.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour l'Argentine de présenter, au nom des auteurs, le projet de résolution A/54/L.34/Rev.1 relatif à la participation de volontaires, les «Casques blancs», aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation voudrait remercier tous ceux qui ont manifesté un intérêt pour cette initiative et l'ont appuyée, et mentionner que les pays suivants se sont joints aux auteurs dont la liste figure sur le projet de résolution : Angola, Australie, Bangladesh, Canada, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, Finlande, Gabon, Grèce, Jamaïque, Madagascar et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Ce projet de résolution vise à refléter les progrès réalisés. L'initiative des Casques blancs, mécanisme de caractère volontaire qui, de manière bilatérale ou en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires huma-

nitaires, et par le biais des Volontaires des Nations Unies, met à la disposition du système des équipes de volontaires déjà formées et désignées à même de répondre de façon rapide et coordonnée aux besoins en matière de secours humanitaires, de relèvement, de reconstruction et de développement.

Depuis sa création, l'initiative des Casques blancs a préservé le caractère apolitique, neutre et impartial de l'action humanitaire. Le projet de résolution que nous présentons cherche, de même, à encourager la constitution d'équipes de volontaires, tant nationales que régionales, agissant comme des équipes de réserve qui seraient mises à la disposition des Nations Unies par le canal des Volontaires des Nations Unies pour les activités de secours d'urgence et de relèvement. Le projet de résolution invite instamment les États Membres à favoriser la facilitation d'actions coopératives entre les organismes des Nations Unies et la société civile par le canal des corps nationaux de volontaires, constituant un réseau mondial accessible de moyens d'intervention rapide en cas d'urgence humanitaire.

Comme le Secrétaire général l'a maintes fois indiqué, et il l'a encore rappelé récemment lors de sa visite en Argentine, la participation active de la société civile aux activités des Nations Unies est une condition préalable indispensable au succès des missions humanitaires. Voilà l'idée essentielle qui est à la base du projet de résolution. J'espère qu'il sera adopté par consensus.

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de résolution A/54/L.22/Rev.1, A/54/L.34/Rev.1, A/54/L.49, A/54/L.53, A/54/L.54, A/54/L.56 et A/54/L.57.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les sept projets de résolution présentés au titre des points 20, 20 a), 20 b), 20 c) et 20 d) de l'ordre du jour.

Au titre du point 20 a) de l'ordre du jour, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.54, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies». Depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arménie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fidji, Gabon, Islande, Liechtenstein, Soudan et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.54?

Le projet de résolution A/54/L.54 est adopté (résolution 54/95).

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/54/L.49, A/54/L.53, A/54/L.56 et A/54/L.57, présentés au titre du point 20 b) de l'ordre du jour.

Le projet de résolution A/54/L.49 est intitulé «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité au Tadjikistan et le relèvement de ce pays».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.49?

Le projet de résolution A/54/L.49 est adopté (résolution 54/96 A).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution A/54/L.53 est intitulé «Assistance spéciale pour le relèvement économique et la reconstruction de la République démocratique du Congo».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.53?

Le projet de résolution A/54/L.53 est adopté (résolution 54/96 B).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution A/54/L.56 est intitulé «Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.56?

Le projet de résolution A/54/L.56 est adopté (résolution 54/96 C).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution A/54/L.57 est intitulé «Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.57?

Le projet de résolution A/54/L.57 est adopté (résolution 54/96 D).

Le Président (*parle en anglais*) : Au titre du point 20 c) de l'ordre du jour, l'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.22/Rev.1, intitulé «Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl».

J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet A/54/L.22/Rev.1 : Chypre, Malte et la Turquie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.22/Rev.1?

Le projet de résolution A/54/L.22/Rev.1 est adopté (résolution 54/97).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.34/Rev.1, intitulé «Participation de volontaires, les "Casques blancs", aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies», au titre du point 20 d) de l'ordre du jour.

J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet A/54/L.34/Rev.1 : le Bangladesh et le Cameroun.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.34/Rev.1?

Le projet de résolution A/54/L.34/Rev.1 est adopté (résolution 54/98).

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que l'Assemblée se prononcera sur les autres projets de résolution qui ont été présentés ou seront présentés au titre du point 20 de l'ordre du jour et de ses points subsidiaires à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen des points 20 c) et 20 d) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 47 de l'ordre du jour (suite)

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès

réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Projet de résolution (A/54/L.27)

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/651)

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu le débat sur ce point à sa 56e séance plénière, le 18 novembre 1999.

J'attire maintenant l'attention de l'Assemblée sur le rapport de la Cinquième Commission paru sous la cote A/54/651 relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/54/L.27.

J'informe les Membres que l'examen du projet de résolution A/54/L.24/Rev.1, intitulé «La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement», sera abordé à une date ultérieure.

Nous passons à présent au projet de résolution A/54/L.27, intitulé «Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala». Je voudrais dire que depuis la présentation du projet de résolution A/54/L.27, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet : Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni et Uruguay.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.27. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/99).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Guatemala.

Mme Castellanos-González (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je souhaite remercier toutes les délégations qui se sont associées dans l'adoption du projet de résolution A/54/L.27. Lorsque ce projet a été présenté, le 18 novembre, nous avons expliqué les raisons qui rendaient importante, à nos yeux, la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), et je ne vais pas redire notre position. Je voudrais simplement affirmer que nous considérons que la présence continue de la MINUGUA au Guatemala est

fondamentale pour la poursuite de la mise en oeuvre des Accords de paix.

Avec une nouvelle Administration prenant ses fonctions en janvier 2000, la résolution adoptée aujourd'hui rend possible la présence continue de la MINUGUA, et nous en sommes reconnaissants.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 47 de l'ordre du jour.

Report de la date de suspension

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire l'attention des membres sur un point relatif à la date de suspension. Les membres se rappelleront qu'à sa 3e séance plénière, le 17 septembre 1999, l'Assemblée générale avait décidé de la suspension de la cinquante-quatrième session, le 14 décembre 1999. Toutefois, l'Assemblée ne pourra pas achever ses travaux le mardi 14 décembre, et je voudrais donc proposer à l'Assemblée de reporter sa date de suspension de session au 17 décembre 1999.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée accepte cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.